



## Projet de conservation : archives « victimes civiles 1914-1918 »

Dans la lettre d'information précédente (Archidoc News n° 5), nous abordions déjà brièvement les dossiers « victimes civiles 1914-1918 ». Pour rendre l'accès aux archives plus efficace et garantir aux personnes intéressées la possibilité de les consulter, il était néanmoins indispensable de reclasser la série; une opération de grande envergure qui a pu être menée cet été.



photo SVG-DOS

Au début des travaux, il y avait deux séries de plus de cinq cents mètres chacune. La première comprenait les dossiers de reconnaissance à proprement parler, contenant la demande originale de l'intéressé, la correspondance, d'éventuelles pièces justificatives ainsi que la décision du tribunal reconnaissant ou non le fait de guerre. La seconde série était composée de dossiers contenant les pièces comptables, la décision du tribunal et des documents relatifs à l'indemnisation. Pour chaque demandeur, existaient donc, en principe, deux dossiers.

Il a été décidé, en concertation avec les Archives générales du Royaume, de garder intégralement la première collection, de grande importance historique et de détruire la série nommée « comptabilité ». Une sélection d'une centaine de dossiers comptables, répartis sur l'ensemble du fonds, a été conservée comme échantillon. Néanmoins, les deux séries s'étant mélangées au fil des années, la série concernant les dossiers comptables n'a pu être que partiellement isolée d'emblée. Pour les dossiers restants, une vérification préalable s'imposait.

Cette vérification et ce traitement ont été effectués en juillet et août derniers par deux groupes de cinq étudiants. Travaillant par paquet de deux cent dossiers (100 dossiers de reconnaissance et 100 dossiers comptables) les étudiants ont réalisé successivement les opérations suivantes :

- vérifier l'ordre correct des numéros.
- contrôler les numéros manquants.
- le cas échéant, rechercher les dossiers de reconnaissance manquants dans la série comptable et les insérer à leur place originale dans les archives.
- détruire les dossiers comptables faisant double emploi avec les dossiers de reconnaissance.
- remplacer, si nécessaire, les fardes trop abîmées par des fardes neuves.
- envelopper les liasses de dossiers triés dans du papier non acide et les insérer dans des boîtes des Archives générales du Royaume.

En même temps, les vieux rayonnages ont été remplacés par des neufs, mieux adaptés à la hauteur des boîtes.

En deux mois, 242.000 dossiers ont été traités, 5.734 boîtes d'archives ont été remplies et disposées sur 117 étagères. Au total, les archives comptent maintenant 732 mètres de dossiers (contre environ 1.100 mètres avant le traitement).



photo SVG-DOS

Conclusion : ce fonds d'archives est, pour ainsi dire, complet (il manque seulement une série de 300 numéros). Toutes les autres lacunes ont été comblées au fur et à mesure de la découverte de piles de dossiers déclassés. Le nouveau classement facilite grandement l'utilisation des archives, que ce soit pour les chercheurs ou les archivistes.

(Suite)

## Fonds particulier: le fonds "Milliard"

### Création du fonds "Milliard"

Par la loi du 18 septembre 1953, la République fédérale d'Allemagne indemnise les victimes allemandes des persécutions subies pendant la Seconde Guerre mondiale. Huit pays européens se réunissent en front commun afin de proposer à l'Allemagne d'intervenir en faveur de leurs ressortissants mais, ne parvenant pas à trouver un accord quant aux catégories de victimes à indemniser, il est décidé que chaque pays conduira des négociations bilatérales avec la R.F.A.

La Belgique souhaitait que les victimes du régime concentrationnaire, lesdits « prisonniers politiques », reçoivent des allocations. Or, cette catégorie comprend les personnes arrêtées pour fait de résistance qui, au sens de la loi fédérale allemande, ne sont pas considérées comme des « victimes » du National-Socialisme car elles ont agi par « patriotisme ». Il en est de même pour les réfractaires qui ont été déportés parce qu'ils ne se soumettaient pas au travail obligatoire imposé par l'occupant.

Après de longues négociations, un accord est finalement conclu entre la Belgique et la R.F.A le 28 septembre 1960, dans lequel la R.F.A. accepte d'indemniser les victimes belges persécutées en raison de leur race, de leur croyance ou de leurs idées. La répartition du montant (80 millions de Deutsche Mark, soit plus d'un milliard de francs belges), sera, en définitive, laissée à l'appréciation du Gouvernement belge. La somme sera répartie en trois tranches.

Bénéficieront de cette indemnité, les prisonniers politiques, les bénéficiaires du statut des prisonniers politiques et leurs ayants droit. Seront assimilés aux prisonniers politiques, les conjoints survivants des agents de renseignement et d'action et des résistants ainsi que des victimes de représailles ou de mesure de sécurité à condition que ces personnes aient été gravement blessées par l'occupant et soient décédées des suites de leurs blessures dans les trente jours de leur libération.

En 1965, la communauté juive émet le souhait de recevoir une indemnité pour la limitation de liberté (port de l'Etoile de David, vie dans l'illégalité) subie au cours de la Seconde Guerre mondiale. Cette indemnité leur fut refusée au motif qu'on devait, dans ce cas, également indemniser les réfractaires et les résistants qui avaient aussi vécu dans l'illégalité. Il y aurait eu, dans ces conditions, trop de personnes à indemniser et la somme reçue par chacun serait dérisoire, voire, ridicule.

### Les fiches « Milliard »

Le fonds « Milliard » se compose de fiches numérotées et d'un fichier nominatif ainsi que de la correspondance, de documents relatifs aux négociations et à la législation qui permettent une meilleure compréhension du fonds et une étude détaillée sur le sujet.

Les fiches « Milliard » contiennent des informations d'identification (nom, prénom, adresse, numéro du document), les montants des allocations allouées non seulement sur base du fonds « Milliard » mais également celles accordées en tant que prisonnier politique ou ayant droit.

S'agissant d'informations à caractère privé, les fiches ne sont donc consultables que par les victimes elles-mêmes ou, en cas de décès, par leurs ayants droit. D'autre part, vu leur lecture difficile, la DG Victimes

de la Guerre rédige, en général, une attestation, reprenant tous les éléments de la fiche.

Les chercheurs dépendant d'une institution scientifique qui souhaiteraient étudier ce fonds devront fournir une lettre de recommandation de leur institution ainsi qu'un avis positif de la Commission de la Protection de la Vie Privée et devront garantir l'anonymat des victimes.

### Les statuts de reconnaissance nationale : les réfractaires

Outre les résistants civils, qui ont mené une lutte active contre l'ennemi, l'arrêté-loi du 24 décembre 1946 a reconnu une autre catégorie de personnes qui ont fait preuve de résistance face à l'ennemi: les réfractaires. Leur lutte est restée passive, mais n'était certainement pas sans danger et leur attitude est considérée comme particulièrement méritoire pour la patrie.



médaillon du réfractaire, photo SVG-DOS

Peuvent être reconnus en tant que réfractaires:

- les habitants des cantons de l'Est qui se sont soustraits volontairement au service militaire imposé par l'ennemi,
- les personnes qui se sont soustraites volontairement à une obligation de travail imposée par l'occupant, de même que celles qui, s'y étant soustraites, ont été découvertes et astreintes au travail forcé;

J.B.D. Auftrags Nr: 13/4/11

Lfd. Nummer .....

Überweisungsschein Nr 4  
(Für Abgabe-Arbeitsamt)

Name: PERREMANS  
Vorname: Edwardus  
Geburtsdatum: 12-9-1919  
Geburtsort: Kempenhout  
Staatsangehörigkeit: B/N  
Familienstand: ledig Bekenntnis: .....

Zahl der unterstützungsberechtigten Angehörigen: .....

Heimanschrift: Molkenstrat 3  
Kempenhout  
Teilföhrüberweisung erfolgt an: .....

Aufnehmendes L. A. A.: SACHSIN  
Zugewiesen als: HILFSARBEITER  
Betrieb: .....

Arbeitsort: .....

Oberfeldkommandantur: 972  
Werbebeauftragter des RAM: Datum: 12-1-13  
Brüssel

Überweisungsschein nr 4 – Perremans Edwardus, SVG-DOS

- les déportés reconnus pour le travail obligatoire qui, à l'occasion d'un congé ou d'une évasion, se sont soustraits volontairement à l'obligation de travail imposée par l'ennemi, à la condition que leur refus de travail soit antérieur au 6 juin 1944.

Par ailleurs, la loi impose également des conditions de nationalité et détermine des motifs d'exclusion. Ainsi, des personnes qui ont travaillé volontairement pour l'ennemi avant le 6 octobre 1942 ou qui se sont comportées indignement sont exclues du statut.

Les intéressés doivent établir qu'ils ont été contraints par l'ennemi d'accomplir des tâches militaires ou assimilées, qu'ils ont reçu un ordre de travail obligatoire ou qu'ils ont été reconnus comme déportés. En outre, ils doivent démontrer qu'ils se sont soustraits volontairement aux obligations imposées.

Les documents de la Werbestelle conservés par la DG Victimes de la Guerre joueront donc un rôle important dans l'établissement des preuves: les convocations à comparaître devant la Werbestelle, l'ordre de service obligatoire, les documents relatifs aux mesures qui ont été prises pour identifier les récalcitrants ou les forcer à se présenter...

## INFOS PRATIQUES

### Accueil des visiteurs de la DG Victimes de la Guerre

Depuis le 1er juillet 2011, tous les visiteurs de la DG Victimes de la Guerre sont accueillis via l'entrée du 31, Square de l'Aviation. L'entrée du 2, Rue Lambert Crickx, n'est plus accessible au public et l'ancien accueil a été transformé en salle d'attente.

Celle-ci, réservée aux visiteurs qui n'utilisent pas la salle de lecture, propose un espace de discussion et une petite exposition réalisée en 2004 lors de la rénovation du Square.



photo SVG-DOS

Différents panneaux expliquent l'évolution de la DG, depuis le Commissariat belge au Rapatriement jusqu'à la création des services actuels (Archives et Documentation, Statuts, Pensions et Rentés).

Divers documents d'archives présentés dans des vitrines illustrent quant à eux les fonds conservés par la DG.

## Acquisitions récentes

ANTHOONS Johnny ; BORGERS Janien ; RAYMAEKERS Jan, Kortenaken en het konvooi van 8 mei 1944 : herinneringen aan Jozef Geens, Emile Joris, Adrien en Petrus Peeters, Henri Vanmolkot en Maurice Vanoeveren. - Kortenaken : [S.n.], 2009.

BECK Philippe ; VERHOEYEN Etienne, Agents secrets à la frontière belgo-allemande : des services de renseignements belges, alliés et allemands entre 1920 et 1940 dans la région d'Eupen. - In : Cahiers d'Histoire du Temps Présent = Bijdragen tot de Eigentijdse Geschiedenis. - N°21 (septembre 2009), P. 93 - 134

BERGNER Gabriele ; LEDER Jens, Sie waren unsere nachbarn : Jüdisches Leben in Teltow bis 1945. - Teltow : Teltower Stadt-Blatt Verlags- und Presse GmbH, 2011.

BERKHOFF Karel, De onbekende massagraven van Oekraïne. - Vught : Nationaal Monument Kamp Vught, 2009.

BERTRAM Ellen ; KRALOVITZ Rolf ; KRALOVITZ Brigitte, Menschen ohne Grabstein : gedenkbuch für die Leipziger jüdischen Opfer der nationalsozialistischen Verfolgung. 2, wesentlich erweiterte und verbesserte Auflage. - Leipzig : Passage-Verlag, 2011.

BRION Patrick, « REIMAHG » - Geschichte in Bildern = « REIMAHG » - A pictorial History. - [S.l.] : [S.n.], 2009.

BUYSSCHAERT Marthe, Jef, onvoltooid verleden tijd. - [Jette] : [S.n.], 2010.

CHAGOLL Lydia, Les Tsiganes sous la croix gammée : le sort des communautés Sinti et Roma. - Bruxelles : Luc Pire, 2009.

DE CRAENE Tim, Terechtgesteld : Duitse executies in Oost- en West Vlaanderen 1941-1944. - Erembodegem (Aalst) : Uitgeverij Flying Pencil, 2009.

DE DIJN Rosine, Het schip van de laatste kans : Nazi's en Joden op de SS Serpa Pinto Rio de Janeiro - Lissabon - New York 1942. - Leuven : Uitgeverij Van Halewyck, 2009.

DESBOIS Père Patrick, Porteur de mémoires : sur les traces de la Shoah par balles. - [Paris] : Flammarion, 2009.

ELLIOTT Sue ; FOX James, The children who fought Hitler : a British outpost in Europe. - London : John Murray, 2009.

EMMERY Isabelle ; STEINBERG Maxime, Histoire et mémoire des juifs d'Anderlecht : années 20-40. - Anderlecht : Fédération nationale des Combattants de Belgique - section anderlechtoise, 2008.

MEINEN Insa, Die Shoah in Belgien. - Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft (WBG), 2009.

MEMORIAL DE LA SHOAH DE PARIS ; YAHAD-IN UNUM, La Shoah par balles : les fusillades massives de juifs en Ukraine, 1941-1944 : dossier pédagogique = Shoah door kogels : de massale terechtstellingen van Joden in Oekraïne, 1941-1944 : pedagogisch dossier. - Bruxelles : Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire, 2010.

MEYER Ahlrich, Das Wissen um Auschwitz : Täter und Opfer der « Endlösung » in Westeuropa. - Paderborn : Ferdinand Schöningh, 2010.  
 NAIN Bernard, Le destin tragique de Rosa Storck. – In : « Notre village », bulletin du Cercle d'histoire locale d'Olloy-sur-Viroin. – N°19/20 (mai/décembre 2009), P. 1 - 26

OFFEN Jacques I. ; HAUSER Salomon, The story of a memorial : Bnei Akiva - Tikvateinu, Antwerp, in the Holocaust. - Israël : Shamaim LTD, 2010.

PAHAUT Claire, Nina Erauw : je suis une femme libre (1917 - 2008). - [Mons] : Hainaut Culture et Démocratie asbl, 2009.

PAHAUT-MATERNE Claire ; HAULOT Arthur ; HAZETTE Pierre, Une voix, une femme = Een stem, een vrouw. - Frameries : Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, 2000.

RIBOT Guillaume ; PESCHANSKI Denis ; BRUTTMAN Tal, Camps en France : histoire d'une déportation : Gerhard Kuhn. - [S.l.] : De l'effacement des traces, 2008.

RODEN Dimitri, Van aanhouding tot strafuitvoering : de werking van het Duitse gerechtelijke apparaat in bezet België en Noord-Frankrijk, 1940-1944. – In : Cahiers d'Histoire du Temps Présent = Bijdragen tot de Eigentijdse Geschiedenis. – N°22 (september 2010), P. 113 - 160

ROZENBLUM Thierry, Une cité si ardente... : les juifs de Liège sous l'Occupation (1940-1944). - Bruxelles : Luc Pire, 2009.

SCHÖNE Michael H., Abstempelungen deutscher Geldscheine 1944 in Luxemburg und Belgien. - Pirna : Michael H. Schöne, 2010.

SCHÜTZ Raymond, Achter gesloten deuren : het Nederlandse notariaat, de jodenvervolgving en de naoorlogse zuivering. – In : Tijdschrift voor Geschiedenis. – 123e jaargang N°1 (januari 2010), P. 63 - 77

TACK Laurent ; ADAMS Luc, De Deerlijkse omgekomen gedeporteerden in de tweede wereldoorlog. – In : Derlike. – 33ste jaargang N°3 (januari/februari/maart 2011), P. 79 - 91

TACK Laurent ; ADAMS Luc, De Deerlijkse omgekomen burgers en vluchtelingen in de tweede wereldoorlog. – In : Derlike. – 33ste jaargang N°4 (april/mei/juni 2011), P. 113 - 121

TALLIER Pierre-Alain ; NEFORS Patrick, Quand les canons se taisent = En toen zwegen de kanonnen = When the guns fall silent. - Bruxelles : Archives Générales du Royaume, 2010.

TIELEMAN Jean-Charles, Mayer-Quade Lager, entre répression et exploitation : étude quantitative et de fonds à partir de dossiers nominatifs conservés aux Archives du Service des Victimes de la Guerre. - Université Libre de Bruxelles (U.L.B.), 2011. - Mémoire de master.

TISON Véronique, Victimes de guerre. – In : La revue française de généalogie. – N°193 (avril/mai 2011), P. 43 - 48

VANDEBROEK Hannelore, Belgische vrouwen in Duitsland tijdens de Tweede Wereldoorlog. – In : Science Connection. – N°22 (juli 2008), P. 24 - 27

VANDEN BOSCH Hans ; AMARA Michaël ; D'HOOGHE Vanessa, Guide des sources de la première guerre mondiale en Belgique = Archievenoverzicht betreffende de Eerste Wereldoorlog in België. Vol. 1 et 2. - Bruxelles : Archives Générales du Royaume, 2010.

VAN DE SOMPELE, Mondelinge geschiedenis. - Brugge : Sint-Lodewijkscollege Brugge, 2010.

VAN DOREN Pol, Wat vader niet vertelde. - [Essen] : [S.n.], [2010].

VANDORMAEL Herman, Verborgen oorlogsjaren : ondergedoken joodse kinderen getuigen. - Tielt : Lannoo, 2009.

VANDORMAEL Herman, Les enfants cachés se souviennent. - Bruxelles : Editions Racine, 2010.

VELGE Henri, L'activité de l'Oeuvre Nationale de l'Enfance (O.N.E.) pendant la guerre (1940-1945). - Bruxelles : Oeuvre Nationale de l'Enfance (O.N.E.), [1945 ?].

VERDEBOUT Adrien, La prison de Saint-Gilles sous l'occupation (1940-1944) : politiques répressives et structures de détention. - Université Libre de Bruxelles (U.L.B.), 2009. - Mémoire de licence.

WALD Robert, Le voyage du souvenir, juin 2010 : Alfred Wald, mon père. - [S.l.] : [S.n.], 2010.

ZACHARY Dominique, La patrouille des enfants juifs : Jamoigne 1943-1945. - Bruxelles : Editions Racine, 1994.

## Contact

SPF Sécurité Sociale  
 Direction générale Victimes de la Guerre  
 Service archives et documentation  
 31, Square de l'Aviation  
 1070 Bruxelles

Tél. : 02/528.91.00  
 Fax : 02/528.91.75

E-mail : [archidoc@minsoc.fed.be](mailto:archidoc@minsoc.fed.be)  
 Site internet : <http://warvictims.fgov.be>

Ont collaboré à cette édition :

Gert De Prins, Marie Lejeune, Alexandra Matagne, Sylvie Vander Elst, Heidi Vanhoudt

Réalisation : Service Communication, SPF Sécurité sociale

Traduction : Service de traduction, SPF Sécurité sociale

Editeur responsable : Claire Barette – décembre 2011